

**De 45 à 300 euros requis en appel  
contre sept militants antipub**

Des peines de 45 à 300 euros ont été requises jeudi devant la cour d'appel de Paris contre sept militants antipublicité du "collectif des déboulonneurs", pour avoir barbouillé des panneaux publicitaires.

Les sept prévenus avaient été condamnés en première instance le 9 mars 2007 à une amende symbolique d'un euro, dont le procureur de la République a fait appel.

Devant la 12ème chambre de la cour d'appel, l'avocat général Pierre Darbeda a requis des amendes équivalant à 10 % des revenus mensuels déclarés à l'audience par les sept prévenus, s'échelonnant de 450 à 3.000 euros, après s'être assuré qu'aucun d'entre eux n'accepterait de travaux d'intérêt général.

Les avocats de la défense, Mes François Roux et Aïcha Condé, ont demandé une dispense de peine ou la relaxe.

Me Roux a lu un extrait d'une lettre de soutien du sociologue Edgar Morin, qui devait témoigner à l'audience mais était souffrant, et confiée à l'un des prévenus, le fondateur du groupe Yvan Gradis.

Les sept "déboulonneurs" avaient été interpellés le 28 octobre 2006 devant la gare d'Austerlitz à Paris (XIIIe) lors de leur opération mensuelle de barbouillage antipublicitaire.

-----